

87<sup>e</sup> CONGRES DE L'ASSOCIATION DES DEPARTEMENTS DE FRANCE  
18 – 20 Octobre 2017 – MARSEILLE



**MOTION DE L'ASSOCIATION DES DEPARTEMENTS DE FRANCE  
DEMANDANT LA SUPPRESSION DU NUMERUS CLAUSUS POUR ADAPTER  
L'OFFRE DE SOINS AUX BESOINS DES TERRITOIRES**



**L'ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE**

**PREND ACTE** de la motion adoptée par le Département de la Vienne au cours de sa réunion du 21 Septembre 2017, demandant la suppression du Numerus Clausus pour les étudiants en médecine.

**NOTE** que la Conférence des Doyens des Facultés de Médecine milite également pour une réorganisation profonde des études de santé, dans une déclaration de Janvier 2017, qui vise à :

- Supprimer le contingentement des places à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année commune aux études de santé (PACES),
- Déterminer le nombre de places à pourvoir en fonction des besoins du territoire en lien avec les Agences Régionales de Santé, les Ordres des Médecins, les Acteurs locaux de la santé et les Collectivités Locales,
- Conclure des Contrats d'Objectifs pour remplir ces besoins avec les Universités,
- Augmenter le nombre de diplômés qui feront des stages dans les bassins de vie ruraux.

**SOULIGNE** que cette orientation vise également à sortir du Numerus Clausus, qui a montré ses limites en termes de gestion de la démographie médicale et des déserts médicaux, tout en veillant au maintien de la qualité de l'offre de formation.

**DECIDE** de constituer un groupe de travail chargé de rencontrer le Président et les membres de la Conférence des Doyens de Facultés de Médecine, avec pour mission de déterminer les pistes permettant d'apporter des réponses adaptées pour mettre un terme, à la plus brève échéance possible, aux déserts médicaux.

**DEMANDE** que les propositions arrêtées soient présentées pour validation à l'Assemblée des Départements de France, dans la perspective d'une transmission conjointe avec la Conférence des Doyens de Facultés de Médecine, à Madame la Ministre de la Santé.